



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-11761>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-11761**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU GRENOBLE-ALPES

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Mission de sureté et de gardiennage

Description : Mission de sureté et de gardiennage

Identifiant de la procédure : f79dc8b5-8fa7-4d3a-8b06-6816887f1372

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : La procédure adaptée se déroule en deux phases :
- une phase candidature - une phase offre avec les 3 candidats retenus. La procédure est adaptée en application de l'article R.2123-1 3°) du CCP. (code cpv : 79713000-5). Possibilité de négocier avec les candidats admis à déposer une offre. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 79713000 Services de gardiennage

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Grenoble - Saint-Egreve

Code postal : 38000

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Informations complémentaires : voir CCTP pour les lieux précis

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 16,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat si celle-ci intervient avant le 06 mai 2025 pour une période de douze mois. Si la date de notification n'intervient pas avant le 06 mai 2025, l'accord-cadre débute pour une période initiale de douze mois à compter du 06 mai 2025. Il pourra être reconduit tacitement trois fois par périodes successives de douze mois chacune. Le montant maximum est annuel et est fixé à 4 000 000 euros HT.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Mission de sureté et de gardiennage des sites du CHU Grenoble-Alpes, et du CH Alpes-Isère pour des missions ponctuelles

Description : Mission de sureté et de gardiennage des sites du CHU Grenoble-Alpes, et du CH Alpes-Isère pour des missions ponctuelles

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79713000 Services de gardiennage

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier au titulaire du contrat, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, des contrats ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées à l'issue de la présente consultation et ce, dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 16,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Besoin relancé tous les 4 ans.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Informations complémentaires : Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. L'opération est financée par les crédits inscrits au budget annuel du CHU Grenoble Alpes et des établissements membres du GHT Alpes-Dauphiné concernés par la présente consultation. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Les candidats souhaitant se présenter en groupement d'entreprises doivent le faire dès le stade de la candidature. Dans ce cas, un mandataire est clairement identifié et la candidature du groupement doit alors obligatoirement comporter un document de chacun des cotraitants habilitant le mandataire à le représenter. La forme juridique du groupement (conjoint ou solidaire) est au libre choix de celui-ci. Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire soit solidaire des autres membres. Si le groupement attributaire du contrat public est de forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-avant. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs plis en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Liste des principales prestations effectuées comparables au présent marché au cours des 3 dernières années dans le domaine hospitalier

Description : Critère hiérarchisé (voir article 6.1 du RC pour les modalités)

Utilisation de ce critère : Utilisé

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Liste des principales prestations effectuées comparables au présent marché au cours des 3 dernières années dans des structures de grandes dimensions

Description : Critère hiérarchisé (voir article 6.1 du RC pour les modalités)

Utilisation de ce critère : Utilisé

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Description : Critère hiérarchisé (voir article 6.1 du RC pour les modalités)

Utilisation de ce critère : Utilisé

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique (décomposée en 5 sous critères - voir article 6.3 du RC)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 45

Critère :

Type : Qualité

Description : Développement durable

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 17/02/2025 à 11:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU GRENOBLE-ALPES

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU GRENOBLE-ALPES

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif

Numéro d'enregistrement : 17380005300014

Adresse postale : 2 place verdun

Ville : Grenoble

Code postal : 38022

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Téléphone : +33 476429000

Télécopieur : +33 476422269

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU GRENOBLE-ALPES

Numéro d'enregistrement : 26380030200014

Ville : GRENOBLE CEDEX 09

Code postal : 38043

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Point de contact : Cellule des Marchés

Adresse électronique : Marches@chu-grenoble.fr

Téléphone : +33 476766859

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics/gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : cebe4893-197a-4648-8ed1-69f62150ffa9 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché – régime assoupli

Date d'envoi de l'avis : 31/01/2025 à 11:48

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/01/2025